

Quotas Inami : ça coince

SANTÉ ♦ DéFI, PS, cdH et Écolo ont constaté mardi l'échec de la concertation initiée par le vote d'une motion en conflit d'intérêts, adoptée en deux temps par le parlement francophone bruxellois, contre le projet de loi de réforme des quotas Inami. Lors d'une réunion avec leurs collègues de la Chambre, les députés d'une délégation du parlement francophone bruxellois se sont entendu dire, sans surprise, que la majorité fédérale ne modifierait pas son projet.

Le parlement francophone bruxellois estime que la nouvelle répartition des quotas Inami prévue par la ministre de la Santé Maggie De Block organise la pénurie de médecins en Wallonie et à Bruxelles. Il estime que la ministre n'a pas tenu compte dans sa réforme des besoins réels de la population et que dans la répartition des quotas entre Communautés, le choix de la clé 'élèves' à Bruxelles n'est pas représentatif.

À l'issue de cette concertation avortée qui a gelé le projet de loi pendant 60 jours, le texte pourra être examiné et voté en séance plénière de la Chambre.